



DÉCLARATION PRÉALABLE AU DÉMARCHAGE À DOMICILE



Le démarchage est soumis à une réglementation protectrice portant sur le contenu du contrat et les délais de rétractation.

Conformément à l'arrêté municipal n° JARNAC/2022/PM/62 en date du 07 décembre 2022, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration au préalable auprès du service de la Police Municipale de JARNAC, **15 jours** avant le commencement de celui-ci.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION N'AUTORISE EN AUCUN CAS LE MANDATAIRE À SE DÉCLARER ACCRÉDITÉ PAR LA COMMUNE POUR DÉMARCHER LES PARTICULIERS.

DÉCLARANT

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse (complète) :

Ville :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

DÉMARCHAGE

Objet du démarchage :

Période : du

au

inclus.

DÉMARCHEURS

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque :

Modèle :

Secteur :

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque :

Modèle :

Secteur :

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque :

Modèle :

Secteur :

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque :

Modèle :

Secteur :

NOM :

Prénom :

N° immatriculation du véhicule :

Marque :

Modèle :

Secteur :

Observations *Réservé Mairie de Jarnac* :

Joindre impérativement à toute demande les copies d'un extrait du K-Bis, des cartes professionnelles ainsi que les Cartes Nationale D'identité de chaque démarcheur.

Résevé Mairie de JARNAC

Date : ____/____/____

Cachet et signature

Le demandeur se présentera à la Police Municipale de Jarnac pour remise des documents

Poste de Police - Hôtel de ville - place Jean Jaurès